



CONDITIONS GENERALES DE RESERVATIONS DU GÎTE INTERCOMMUNAL DE PLOU

1. Définitions :

On désignera par la suite :

- 'Site' : Le site www.ccfercher.fr
- 'Prestation' : L'ensemble des services liés à l'hébergement qu'il est possible de réserver.
- 'Gestionnaire' : La personne, morale, ou son représentant, gestionnaire des hébergements proposés et responsable de l'édition et du contenu du site de la Communauté de Communes FerCher.
- 'Usager' ou 'Locataire' : Toute personne ayant effectué une réservation sur le site internet ainsi que par téléphone, ou par mail, et/ou étant concernée par cette réservation.

2. Objet du contrat :

- Le présent contrat a pour objet d'assurer la réservation d'un séjour au gîte intercommunal de Plou, géré par la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais. En aucun cas, la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

3. Caractéristiques des prestations d'hébergement proposées :

- Les prestations et hébergements proposés sont ceux qui figurent sur les pages du site. Les hébergements sont proposés dans la limite des places disponibles. Chaque hébergement est accompagné sur le site d'un descriptif établi par la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais. Les photographies des hébergements proposés reflètent une image fidèle des hébergements mais ne sont pas contractuelles.

4. Réservation :

- La réservation d'un hébergement ou de manière plus générale la navigation sur le site suppose l'acceptation, par l'internaute, de l'intégralité des présentes conditions, qui reconnaît du même fait en avoir pris pleinement connaissance.
- L'usager peut réserver son hébergement sur le site www.ccfercher.fr mais ne peut y effectuer son règlement.
- Les demandes de réservation en ligne sont effectuées en complétant le panier proposé après sélection des dates, des périodes proposées. L'usager s'engage, préalablement à toute réservation à compléter ou transmettre les informations demandées et atteste de la véracité des informations transmises.

Les demandes de réservations peuvent être faites par mail gitedeplou@cc-fercher.fr ou en contactant le service réservations au 06.70.96.68.67 aux horaires suivants : Lundi 9h-13h 14h-18h mardi et jeudi 9h-13h 14h-17h 30 ainsi que le mercredi et vendredi 9h-13h.

5. Informations relatives au paiement de la réservation :

- Les prix des hébergements figurant sur le site sont des prix entendus en Euros net à payer. Le gestionnaire se réserve également le droit de modifier ses prix à tout moment. Néanmoins le prix figurant sur le site le jour de la commande sera le seul applicable au client.
- L'usager doit retourner à la date indiquée le contrat signé et s'acquitter du règlement de l'acompte représentant 25% du montant total du prix des nuitées réservées.
- Le solde de la location, les options, l'attestation d'assurance ainsi que le chèque de dépôt de garantie sont à réglés au plus tard à 17h 30 le jour d'arrivée au gîte intercommunal.
- Il est rappelé que sans le versement du paiement dans le délai imparti, le gestionnaire se réserve le droit de relouer le gîte
- La réservation ne devient ferme et définitive qu'après réception de la confirmation de paiement adressée à l'usager par la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais.

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATIONS DU GÎTE INTERCOMMUNAL DE PLOU

6. Paiements et dépôt de garantie :

- Le dépôt de garantie est restitué par courrier dans la semaine suivant le départ.
- Si des dégradations sont constatées, ou si le ménage n'a pas été effectué, le montant du dépôt de garantie sera restitué après règlement du coût des dommages et/ou des travaux éventuels.
- Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : Espèces, chèques, chèques vacances, virements nationaux et internationaux. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

7. Annulations :

- En cas de séjour écourté ou non effectué, les sommes réglées restent acquises à la Communauté de Communes FerCher- Pays Florentais.
- En cas d'annulation du séjour avant l'arrivée sur les lieux, les sommes réglées restent acquises à la Communauté de communes FerCher- Pays Florentais.

8. Assurances :

- Le locataire étant responsable de tous dommages survenant de son fait, il a obligation de souscrire un contrat d'assurance, type extension villégiature, et d'en communiquer un exemplaire à la Communauté de communes.
- Chaque locataire est responsable de ses effets personnels. La Communauté de Communes FerCher- Pays Florentais décline toute responsabilité en cas de vols, perte ou dommage de toute nature pendant, ou suite à un séjour dans le gîte.

9. Protection des données personnelles :

- Le gîte Intercommunal de Plou ne dispose de l'ensemble des données personnelles que vous lui communiquez que dans le but d'établir votre contrat de réservation.
- Dans le cadre de la RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition auprès du DPO (Data Protection Officer) de la Communauté de Communes Fercher Pays Florentais par courriel : aurore.ramos@cc-fercher.fr

10. Durée du séjour :

- Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de son séjour.

11. Législation applicable :

- Les présentes conditions sont soumises à l'application du droit Français.
- Les locataires doivent se conformer au règlement du gîte. Ce règlement pourra être révisé en cours d'année sans préavis suivant les besoins.
- En fonction de la législation applicable, il peut être demandé aux usagers de remplir une fiche de police et de présenter une pièce d'identité.
- Les liens hypertextes présents sur le site www.cfercher.fr peuvent renvoyer sur d'autres sites internet et la responsabilité de la Communauté de Communes Fercher Pays Florentais ne saurait être engagée si le contenu de ces sites contrevient aux législations en vigueur.

REGLEMENT INTERIEUR DU GÎTE INTERCOMMUNAL DE PLOU

Conditions du séjour, règles de vie et utilisation des lieux :

- Toute réclamation relative au séjour doit être formulée par mail ou courrier. A défaut de réclamation, le séjour sera, considéré comme s'étant passé dans des conditions satisfaisantes.
- Le gestionnaire doit être avisé, par mail ou courrier, de toute dégradation ou sinistre, même en l'absence de dégâts apparents survenant dans le gîte. En cas de manquement à cet engagement, le locataire devra en assumer les conséquences.
- Il est formellement interdit de fumer et vapoter à l'intérieur des locaux (qui sont équipés d'un dispositif alarme incendie, ainsi que de détecteurs de fumée)
- Il est formellement interdit de faire occuper les locaux loués, même temporairement, par des personnes autres que celles prévues.
- Si des dégradations sont constatées ou si le ménage n'a pas été effectué le dépôt de garantie sera restitué après règlement du coût des dommages et/ou des travaux.
- Le locataire déclare avoir lu et approuvé le présent règlement, qu'il accepte dans son intégralité et s'oblige à s'y conformer et à le faire respecter par les personnes qu'il aura introduites au gîte.
- Les clés devront être restituées en totalité soit au gestionnaire, soit en autonomie via un boîtier mis à disposition au gîte
- Toutes installations ou occupations du site en dehors de l'hébergement standard devront au préalable recevoir l'autorisation de la Communauté de Communes Fercher Pays Florentais. Exemples : camping-cars, caravanes, tentes, barnums, feux...
-

Les animaux de compagnie :

- Les animaux domestiques sont autorisés (exceptés les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie) en rez-de-chaussée dans le gîte, à condition d'avoir été déclarés lors de la réservation, d'être à jour de leurs vaccinations, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des autres locataires et ils ne devront jamais être enfermés dans l'enceinte du gîte en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Téléphonie et Internet :

- Un poste téléphonique installé au rez-de-chaussée n° **02.48.26.28.71** est à disposition pour les appels d'urgence.
- Un accès internet Wi-Fi est proposé gracieusement au locataire. La responsabilité de la Communauté de Communes ne saurait être engagée en cas d'incompatibilité ou de dysfonctionnement lié au matériel utilisé par le locataire, de perturbations ou d'interruptions.
- Un mot de passe Wi-Fi commun à tous les utilisateurs est affiché sur place.

Retrouvez l'intégralité des conditions générales de réservations et le règlement intérieur du gîte intercommunal sur : www.ccfcher.fr